

PAR COURRIEL

Québec, le 2 décembre 2022

Objet : Demande d'accès n° 2022-10-071 – Lettre de réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 19 octobre dernier, concernant *les emplacements des sites de traitement de l'eau au Québec*

En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), les renseignements permettant de répondre à votre demande sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/pressions-municipales-rejets-d-eaux-usees/resource/ae0509d7-466f-4bfc-90aa-b4d4fd82018a>

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Fanny Marceau, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel fanny.marceau@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

... 2

Chantale Bourgault

p. j. 2